



DIMANCHE 18 JANVIER 2026

Championnat Départemental 2026

Cross-Country FFA

Hauts-de-Seine + Paris

Clamart (92)
Stade de la Plaine

ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

LES PARTENAIRES



PROGRAMME

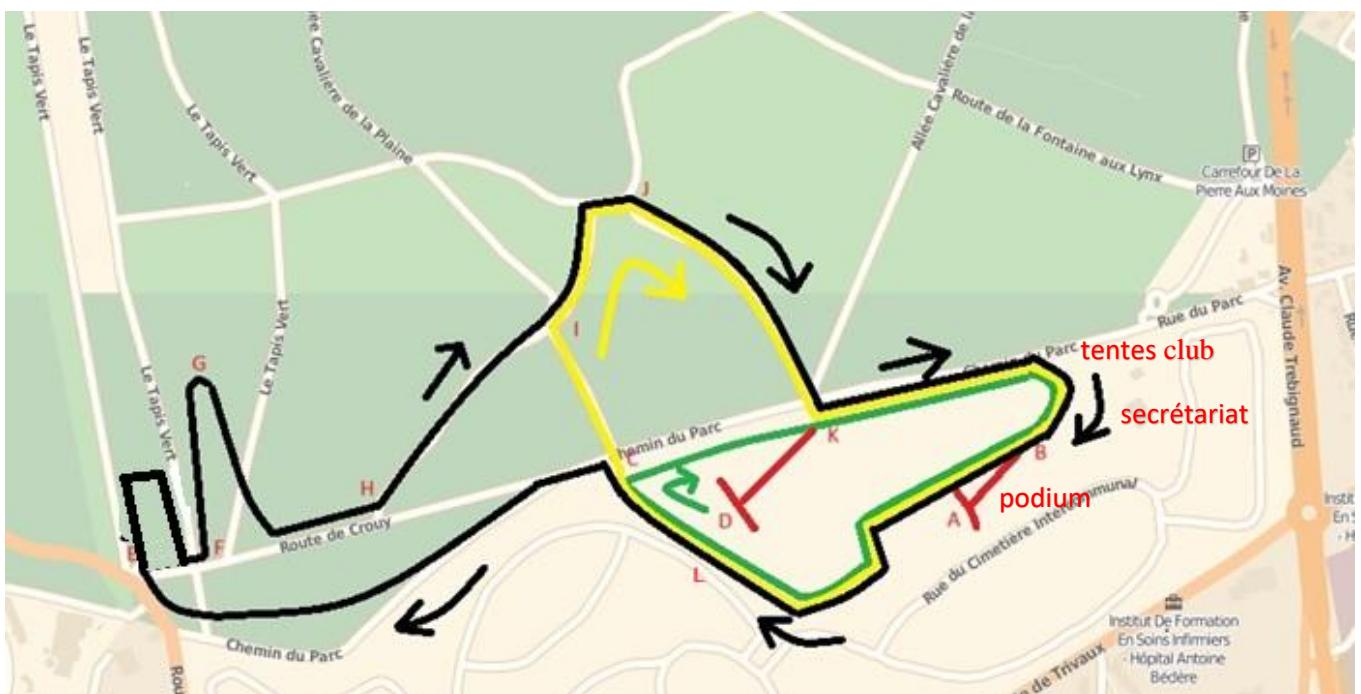
Dimanche 18 Janvier 2026

Retrait des dossards à partir de 8H30

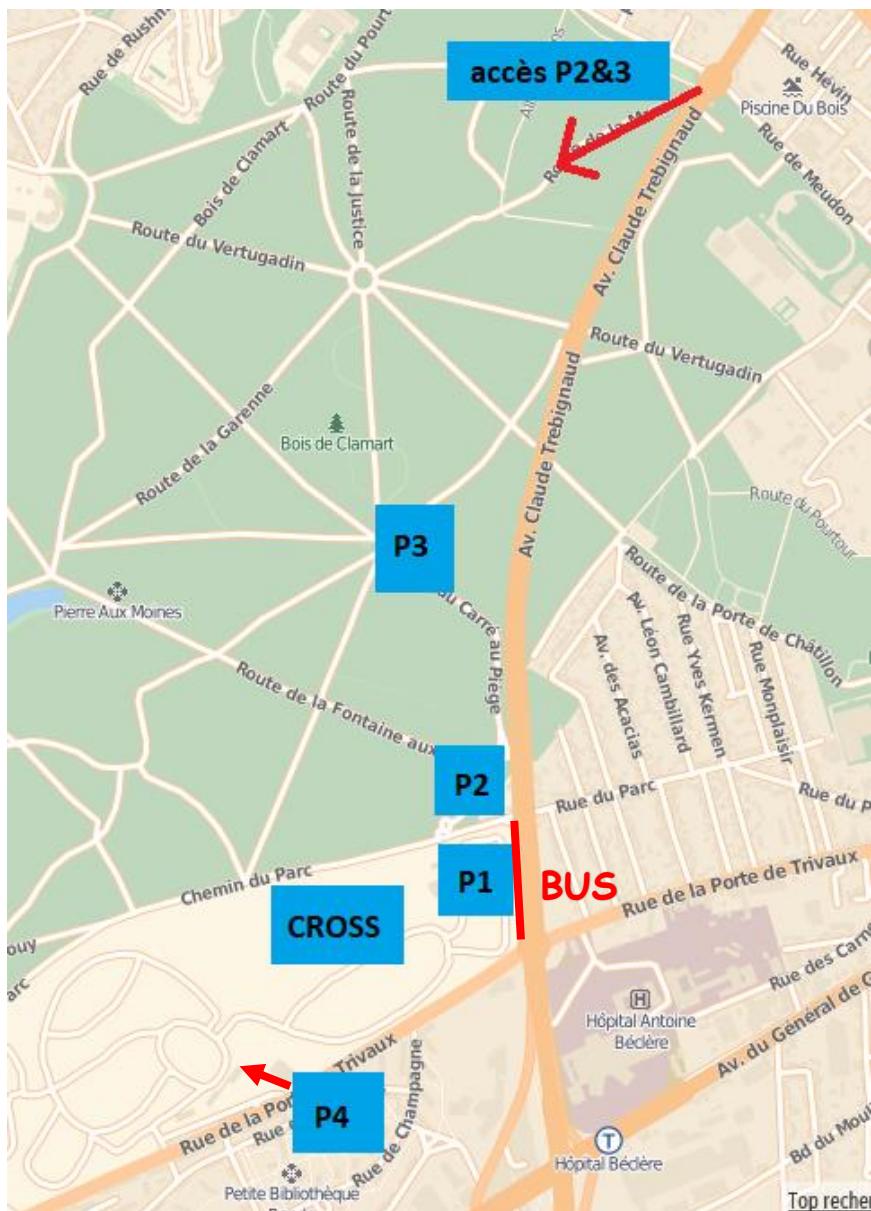
Course	Horaires	Catégories	Année de naissance	Distances	Boucles
1	10h00	U14 Benjamines F	2013 et 2014	3020m	D + GB + A
2	10h20	U14 Benjamins M	2013 et 2014	3020m	D + GB + A
3	10h40	U16 Minimes F	2011 et 2012	3020m	D + GB + A
4	11h00	U16 Minimes M	2011 et 2012	3760m	D + PB + GB + A
		U18 Cadettes F	2009 et 2010		
5	11h30	U 18 Cadets M	2009 et 2010	4500m	D + 2 PB + GB + A
		U 20 Juniors F	2007 et 2008		
6	12h00	U 20 Juniors M	2007 et 2008	6040m	D + PB + 2 MB + GB + A
7	12h45	Masters M (M1 et +)	1991 et avant	8460m	D + 3 GB + A
8	13h40	Cross court F (ES-SE-Masters)	2006 et avant	4160m	D + MB + GB + A
9	14h10	Cross court M (ES-SE-Masters)	2006 et avant	4160m	D + MB + GB + A
10	14h40	Long F (ES-SE-Masters)	2006 et avant	6880m	D + MB + 2 GB + A
11	15h25	Long M (ES-SE-M0)	1987 à 2006	8460m	D + 3 GB + A

PARCOURS

Départ	D	DKB	260m
Petite boucle	PB	B-L-C-K-B	740m
Moyenne boucle	MB	B-L-C-I-J-K-B	1140m
Grande boucle	GB	B-L-C-E-F-G-H-I-J-K-B	2720m
Arrivée	A	B-A	40m



PLAN D'ACCES



- **P1** : parking réservé aux officiels

Accès par la Route du parc, parking du stade de la Plaine (60 places)

- **P2 et P3** : parking voitures

Accès par la Place du Garde : se garer le long de la Route forestière de la Mare, Route de la Justice et Route du Carr aux Pièges

- **P4** : parking voitures

Accès par la Rue de la Porte de Trivaux : parking du Crématorium du Parc

REGLEMENT CHPT DEPARTEMENTAL

Le championnat départemental est ouvert à tous les licenciés FFA « Compétition » à jour de licence avant le 17 Janvier 23H59.

Engagements :

Les engagements sont à faire par les Clubs **avant le mercredi 14 janvier 23h59** sur le site du **CDA92** (rubrique « Engagements ») :

<https://cda92.athle.fr/asp.net/espaces.engage/engage.aspx>

Il n'y aura pas d'inscriptions sur place.

Les engagements sont gratuits pour les athlètes du 75 et 92.

Pour les athlètes licenciés d'un autre département, ils sont autorisés à concourir avec l'accord de leur Comité Départemental et moyennant le paiement de cinq euros (5€) pour les frais de dossier :
<https://www.helloasso.com/associations/comite-dep-d-athletisme-haut-de-seine/evenements/championnat-departemental-2026-cross-country-ffa-hauts-de-seine-et-paris>

Athlète non-partant :

Chaque coureur **à partir de la catégorie U18 - Cadet** inscrit et non-partant sera facturé **cinq euros (5€)** au club, sauf présentation d'un certificat médical avant le 31 janvier 2025 à envoyer à :

- administration@parisathle.fr pour le 75
- secretariat.cda92@hotmail.fr pour le 92

Retrait des dossards :

Retrait sur place au **secrétariat à partir de 8h30**, par le responsable de chaque club (une enveloppe par club). La fourniture d'épingles n'est pas assurée.

Port du maillot du club obligatoire :

Pour tous les Championnats, le port du maillot du club est obligatoire.

Le maillot du club ainsi que le dossier fixé sur la poitrine devront être portés de façon à être identifiables, facilement et à tout moment, par les officiels.

Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification.

Jurys et bénévoles :

Chaque club devra **obligatoirement** fournir au moins **deux officiels ou bénévoles**.

L'inscription se fait sur le lien suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeAPFZIFv59aP5iezzeoJRLww-3B1TkBhBGrY8J0ez7Y2Dg/viewform?usp=header>

REGLEMENT CHPTS REGIONAUX LIFA (extrait du LIVRET HIVERNAL)

Article 1 – Qualifications pour les Championnats Régionaux LIFA :

Pour être qualifié aux championnats régionaux, l'athlète doit avoir une licence FFA « compétition » la veille de son championnat départemental. Dans le cas contraire, le club de l'athlète devra effectuer un changement de licence et une demande de qualification.

1.1 - A titre individuel :

Sont qualifiés les athlètes classés aux Championnats Départementaux de Cross-country selon les critères suivants :

DEPT Course	78	91	92	95	75	77	93	94
BENJAMINES	50	50	50	50	50	50	50	50
BENJAMINS	50	50	50	50	50	50	50	50
MINIMES FILLES	65	45	46	44	43	62	37	58
MINIMES HOMMES	52	55	52	42	42	62	41	55
CADETTES	82	63	35	35	45	68	35	53
CADETS	70	47	51	35	55	62	49	35
JUNIORS FILLES	53	50	35	35	35	51	35	35
JUNIORS HOMMES	53	42	35	35	35	53	36	35
CROSS COURT FEMMES	37	41	66	36	57	35	35	55
CROSS COURT HOMMES	38	35	66	43	46	35	56	46
CROSS LONG FEMMES	78	66	79	35	91	69	35	57
CROSS LONG HOMMES	73	61	80	36	90	55	39	66
MASTERS 1 ET + HOMMES	92	62	65	35	52	74	45	79

- Si le premier des catégories M2 à M10 des courses « Masters 1 et + Hommes » et « Cross Long femmes » de chaque département ne sont pas dans les quotas de qualifications, ils seront ajoutés aux qualifiés.
- L'ensemble des Espoirs participants aux championnats départementaux sur les « Cross Court » et « Cross Long » hommes et femmes seront qualifiés pour les Championnats Régionaux.
- Pour les courses « Cross long Hommes » et « Cross Long Femmes », les quotas indiqués incluent les athlètes des catégories Seniors et M0 pour les hommes et Seniors et Masters pour les femmes.

Mode de calcul

Le nombre d'athlètes qualifié par département s'obtient en fonction :

- 1- De la moyenne des arrivants aux championnats régionaux des trois dernières années.
- 2- Pour atteindre le quota d'athlètes qualifiés, on applique à chaque course et pour chaque département un coefficient multiplicateur.
- 3- Un département ne peut pas avoir moins de 35 qualifiés par course.

1.2 - Qualifications par équipes :

À l'issue des Championnats Départementaux, il n'y a pas de qualification par équipes pour les Championnats Régionaux.

Article 2 - Demandes de repêchage :

Il sera nécessaire d'utiliser un formulaire de demande de repêchage 2026 (remplir un formulaire par épreuve et par athlète) se trouvant sur le site de la LIFA.

Ces demandes sont à déposer auprès du responsable départemental le jour des Championnats Départementaux ou à envoyer à la LIFA (cross@athleif.org) au plus tard **le lundi 19 janvier à 12h00** (heures de réception du mail faisant foi).

Toutes les demandes de repêchage et de changement de course sont payantes :

- **Demande classique : dix euros (10 €)**
- **Demande tardive : cinquante euros (50 €)**

Les personnes ayant participé à une course Running le même jour que leur Championnat Départemental ne pourront pas demander un repêchage pour les Championnats Régionaux.

Attention, aucune demande de repêchages ne sera acceptée pour les benjamins et benjamines

Un athlète licencié dans un club d'une zone ne peut pas participer aux championnats de l'autre zone. Par exemple un athlète d'un club du CDA 94 ne pourra pas participer aux championnats régionaux zone Ouest.

2.1 - Demandes de repêchage à titre individuel :

Toute demande de repêchage devra être justifiée. Cela signifie qu'il est nécessaire d'indiquer le niveau sportif de l'athlète et la raison de son absence aux Championnats Départementaux. **Les demandes sans aucun motif et sans justificatif (certificat médical, certificat de travail, etc.) ne seront pas examinées par la commission de qualification.** Aucun athlète licencié hors de la LIFA ne sera autorisé à participer à ces championnats.

2.2 - Athlètes de niveau National 3 ou plus :

Les athlètes classés en 2025 en catégories nationales et internationales sur une distance de 1500m ou plus, seront qualifiés d'office pour les Championnats Régionaux. Ces derniers devront faire parvenir un formulaire de demande de repêchage avant **le lundi 19 janvier à 12h00** (heures de réception du mail faisant foi). Cette demande est gratuite.

Article 3 - Demandes de changement cross court – cross long :

Toute demande de changement pour un athlète qualifié sur cross court qui souhaite participer à titre individuel au cross long lors des Championnats Régionaux (et vice versa pour un passage du cross long au cross court) est payante. Il faudra remplir le document « Demande de changement Cross Court-Cross long » et le renvoyer avant **le lundi 19 janvier à 12h00**.

Le nombre de changement cross court-cross long est limité à un changement par athlète et par saison.

Les athlètes ayant participé à la fois au cross court et au cross long lorsque les dates le permettent, devront choisir la course dans laquelle ils participeront aux régionaux. Sans choix de leur part, ils ne seront pas qualifiés.

Article 4 - Modalités de qualifications :

Les Comités Départementaux 77, 78, 91, 93, 94 et 95 communiqueront à la LIFA pour le lundi 12 janvier avant 12h00 leurs résultats traités sous E-Logica, en envoyant le fichier par email à jean-sebastien.betrancourt@athleif.org.

Les Comités Départementaux 75 et 92 communiqueront à la LIFA pour le lundi 19 janvier avant 12h00 leurs résultats traités sous E-Logica, en envoyant le fichier par email à jean-sebastien.betrancourt@athleif.org.

Les départements organisant leurs championnats de cross-court à un autre moment que leurs championnats classiques devront envoyer un seul fichier de qualifiés à la LIFA. Si des athlètes apparaissent à la fois sur le cross court et cross long, ils ne seront pas qualifiés conformément à l'article 3.

La liste des qualifiés sera officielle à l'issue de la réunion de qualification du mardi 20 janvier.

Les clubs auront jusqu'au **mardi 27 janvier 23h59** pour désengager leurs athlètes.

Article 5 - Retrait des dossards :

Le jour des championnats, chaque responsable de club doit retirer l'enveloppe contenant l'ensemble des dossards pour son club.

Les dossards à puces sont affectés à une course et à un athlète. Ils ne peuvent être utilisés dans une autre course ou par une autre personne sous peine de disqualification.

Les dossards des courses Benjamines et Benjamines seront à récupérer auprès d'un membre de la Commission Régionale des Jeunes.

Article 6 – Classements :

Les résultats ne seront validés définitivement qu'après vérification par la CRR LIFA.

Les réclamations devront être formulées dans les trente (30) minutes suivant l'édition du classement.

Dans les cross court seuls les athlètes des catégories Espoirs, Seniors et Masters sont autorisés à participer.

6.1 – Classement par équipes :

Il n'y aura pas d'équipe constituée au départ. Un club aura une équipe classée chaque fois que son nombre d'arrivants atteindra quatre (4) pour toutes les catégories, sous réserve que le nombre d'athlètes mutés ou étrangers défini à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la F.F.A. ne dépasse pas un (1).

Une équipe seconde pourra être éventuellement classée, mais le décompte ne commencera qu'après le passage du sixième athlète de la première équipe.

Seules les huit (8) premières équipes de chaque course et de chaque zone auront droit à un box au départ des championnats d'Île-de-France de cross-country. Le nombre de box est limité à un (1) par club et par course.

Article 7 – Athlète non-partant :

Afin d'éviter une perte de dossard, de puce et d'améliorer la responsabilisation des clubs et de leurs athlètes, **les clubs ayant des athlètes non-partant à un championnat recevront une pénalité de :**

Athlètes Benjamins-Minimes-Cadets : Trente euros (30 €)

Athlètes Juniors à Masters : cinquante euros (50 €)

Les athlètes envoyant un formulaire de non-participation (disponible sur le site de la ligue) accompagné d'un certificat médical dans un délai de 8 jours après le championnat ne seront pas pénalisés.

Un athlète est considéré non-partant s'il ne prend pas le départ de sa course et qu'il figure sur la liste de départ.

Article 8 – Podium :

8.1 - Podium individuel

Une médaille sera remise aux :

Trois (3) premiers (classement scratch) de toutes les courses ;

Trois (3) premiers Espoirs des cross long hommes et femmes ainsi que des cross court hommes et femmes ;

Trois (3) premiers M0 des Cross long hommes et Cross long femmes ;

Trois (3) premiers Masters de la course Masters 1et + hommes et Cross long femmes ;

Une médaille sera remise du premier M2 au premier M10 des courses Masters 1 et + hommes et Cross long femmes.

8.2 - Podium par équipe

Une médaille sera remise aux six (6) coureurs de la première équipe de chaque course.

Les courses Benjamines et Benjamins n'auront pas de classement et de podium par équipe.

DATES CLES

Lundi 19 janvier	Mise en ligne des qualifiés à l'issue des championnats départementaux
Lundi 19 janvier	Date limite des demandes de qualification classique à 12H00
Mercredi 21 janvier	Mise en ligne des qualifiés repêchés
Lundi 26 janvier	Date limite des demandes de qualification tardive à 12h00
Mardi 27 janvier	Date limite de désengagement à 23h59

CALENDRIER CROSS

1/4 FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS

Championnats Régionaux LIFA de Cross

Dimanche 1^{er} Février 2026

- ZONE OUEST (78-91-92-95) : Franconville [95]
- ZONE EST (75-77-93-94) : Meaux [77]

1/2 FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS

Championnats d'Île-de-France LIFA de Cross

Dimanche 15 Février 2026

Bussy-Saint-Martin [77]

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS

7 et 8 Mars 2026

Carhaix [29]

[+ d'infos](#)

MATCH INTERDEPARTEMENTAL DE CROSS - BENJAMINS

Dimanche 15 Février 2026 - Bussy-Saint-Martin [77]

Pour le 75

Sélection Match

Benjamines : 15 premières - Benjamins : 15 premiers

La sélection sera faite à partir des résultats du championnat.

Les convocations seront envoyées à tous les coureurs sélectionnés et à leurs clubs par la Commission Départementale des Jeunes (CDJ).

Pour le 92

Sélection stage

Benjamines : 20 premières - Benjamins : 20 premiers

Sélection Match

Benjamines : 15 premières - Benjamins : 15 premiers

Une enveloppe sera remise à chaque athlète.